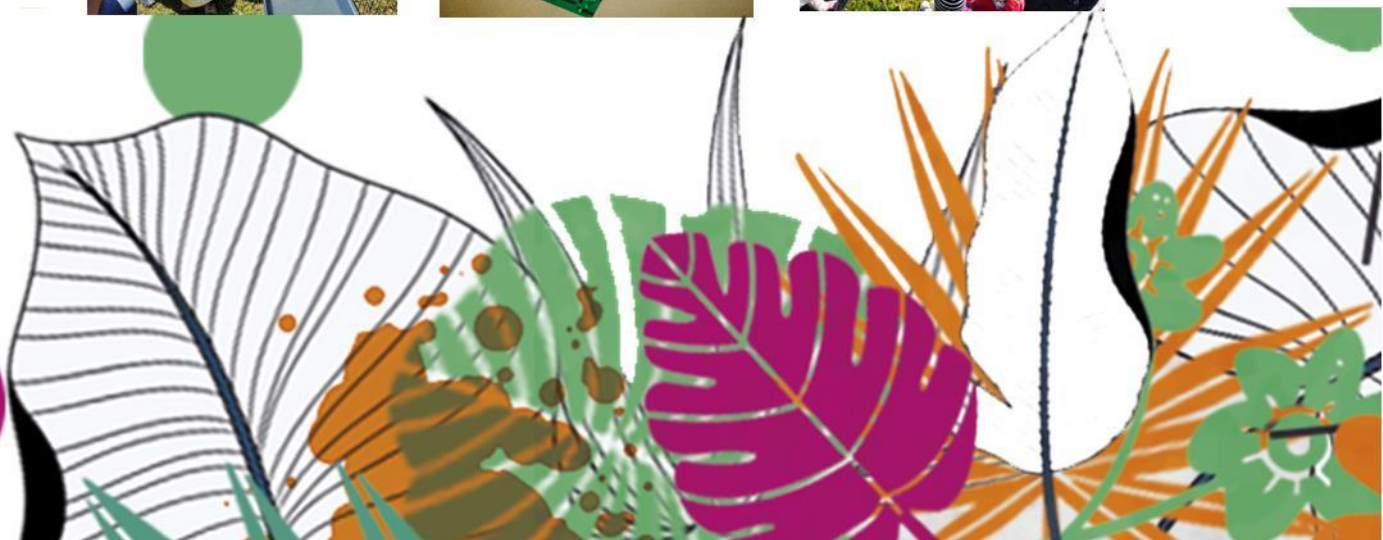




**Les modalités d'accueil et d'inscription  
à l'accueil de loisirs 3-11 ans  
de la Maison Pour Tous du Guelmeur**



## L'accueil de loisirs c'est quoi ?

L'accueil de loisirs s'adresse à tous les enfants âgés de 3 à 11 ans (jusqu'au CM2). L'accueil des enfants se fait **au sein du groupe scolaire du Forestou par la rue Joseph Le Brix**. L'équipe d'animation propose des activités variées et adaptées selon l'âge des enfants. Pour cela les enfants sont séparés en 3 groupes (les 3-5 ans groupe des coccinelles / les 6-8 ans groupe des papillons / les 9-11 ans groupe des fourmis) durant les vacances et en 2 groupes les mercredi (les - de 6 ans et les + de 6 ans).

## Comment faire pour s'inscrire à la Maison Pour Tous ?

Pour l'année scolaire 2023-2024, le dossier d'inscription est disponible dès à présent et pourra être déposé à la MPT à partir du lundi 21 août 2023.

Le dossier d'inscription est complet lorsque tous ces documents sont remplis et rendus :

- la fiche d'inscription (au recto)
- la fiche sanitaire de liaison (au verso)
- la photocopie du carnet de vaccination à jour des rappels
- le numéro d'allocataire CAF ou MSA, avec le justificatif si votre quotient est inférieur à 1801€.
- une adhésion enfant de 3 euros ou famille de 15 euros (pouvant être indiqué sur la première facture)

**Aucun enfant ne pourra être pris en charge sans son dossier d'inscription complet.**

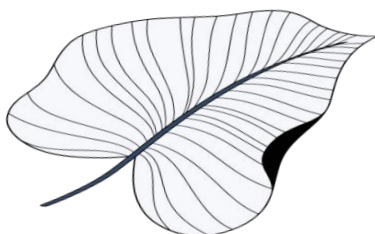
## Comment faire pour s'inscrire à l'accueil de loisirs ?

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible (**car nous devons prévoir, en fonction des inscriptions le nombre d'animateurs et le nombre de repas**). Les annulations peuvent se faire 72h à l'avance (*par exemple pour une annulation le mercredi, il faut annuler vendredi midi dernier délai*). Passé ce délai, le repas sera commandé pour votre enfant et donc facturé, **sauf sur présentation d'un certificat médical**.

Pour les inscriptions, vous pouvez les faire en ligne sur le site internet de la MPT, vous y trouverez aussi le programme des activités.

Pour les mercredis, les inscriptions se font par période de vacances scolaires à vacances scolaires.

Pour les vacances les inscriptions peuvent se faire un mois avant le début des vacances scolaires.



## Quels sont les horaires ?

Il est possible d'accueillir votre enfant tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Les horaires		
	<i>Période scolaire</i>	<i>Période de vacances</i>
<i>Garderie</i>		7h30 -> 8h30
<i>Accueil matin</i>	A partir de 11h30 au Forestou	8h30 -> 9h30
<i>Repas des 3-4 ans</i>	12h15	11h30
<i>Repas des 5-11 ans</i>	12h15	12h15
<i>Accueil de l'après-midi</i>	13h30 -> 14h00	13h30 -> 14h00
<i>Accueil du soir</i>	16h30 -> 18h00	17h00 -> 18h00
<i>Garderie</i>	18h00 -> 19h00	18h00 -> 19h00

Il n'est pas possible d'inscrire les enfants seulement pour le repas et toute journée entamée est dû.

## Quels sont les tarifs ?

Les tarifs de l'année scolaire 2023-2024 suivant votre quotient familial.

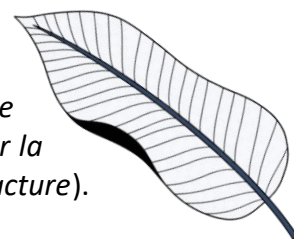
Quotient familial	Vacances scolaires		Mercredi 12h00 - 18h00
	Journée	Demi-journée (repas inclus)	
QF < 426 €	2,00 €	1,00 €	1,50 €
427 € < QF < 529 €	4,00 €	2,00 €	2,50 €
530 € < QF < 611 €	7,00 €	3,50 €	4,50 €
612 € < QF < 849 €	10,00 €	5,00 €	6,50 €
850 € < QF < 1050 €	13,00 €	6,50 €	8,50 €
1051 € < QF < 1251 €	15,00 €	7,50 €	10,00 €
1252 € < QF < 1500 €	17,00 €	8,50 €	11,50 €
1501 € < QF < 1650 €	18,00 €	9,00 €	12,50 €
1651 € < QF < 1800 €	19,00 €	9,50 €	13,50 €
1801 € < QF	20,00 €	10,00 €	14,00 €


Mercredi : Garderie possible de 18h00-19h00  
Vacances : Garderie 7h30-8h30 et/ou 18h00-19h00  
1,00 € (toute heure entamée)

Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial. Si vous ne nous communiquez pas votre quotient familial, votre attestation CAF, MSA ou ASA avant la première facturation, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum. Nous vérifierons votre quotient familial à chaque période de vacances scolaires, et début février pour les enfants ne fréquentant la structure que les mercredis. Si votre quotient se modifie en cours d'année merci de nous fournir une nouvelle attestation.

## Comment se passe la facturation ?

La facturation se fait au début de chaque mois pour les présences du mois précédant pour les mercredis et les vacances (si les vacances ont lieu au début de mois, vous recevrez votre facture en fin de mois et si votre enfant est présent sur la période des mercredis et des vacances, les deux périodes seront sur la même facture). Vous recevrez votre facture par mail.





En cas de difficulté de paiement, nous restons bien sûr à votre disposition et pourrons mettre en place un échelonnement des paiements.

Une absence non signalée et non justifiée 3 jours ouvrés à l'avance sera facturée 4,20€ (le prix du repas).

Plusieurs modes de règlement sont possibles pour régler vos factures, par chèque, en espèces (merci de faire l'appoint), en chèque ANCV ou par prélèvement. Pour ce dernier il faut avoir rempli l'autorisation de prélèvement **accompagné d'un RIB.**

## L'accueil ?

L'accueil se fera uniquement par la cour du côté « primaire » rue Joseph Le Brix, par la porte de la garderie de l'école, afin de commencer par un lavage des mains.

Les accompagnateurs des enfants sont autorisés à entrer dans les locaux.

Votre enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs avec de la fièvre.

En fonction des différents protocoles en vigueur, nous adapterons l'accueil des enfants.

## A-t-on le droit d'apporter des affaires personnelles ?



Les enfants peuvent apporter un sac avec éventuellement un change et son « doudou », ainsi qu'une **gourde.**

En fonction de la météo et des activités, munissez vos enfants de vêtements adéquats et sans valeur (casquette...).

Il est préférable de ne pas apporter de jeux ou de jouets de la maison, à l'accueil de loisirs. En cas de perte ou de casse, nous déclinons toute responsabilité.

Merci de l'attention que vous porterez à ces informations.

Au plaisir de vous retrouver en septembre ou durant les vacances.



### CONTACT Catherine ou Hélène :

ALSH : 07 60 35 03 68

MPT : 02 98 44 71 85

Mail : [enfance@mptguelmeur.net](mailto:enfance@mptguelmeur.net)

[www.mptguelmeur.fr](http://www.mptguelmeur.fr)



Une association affiliée  
**leo lagrange**  
FEDERATION



ALLOCATIONS  
FAMILIALES



MPT  
Guelmeur



Finistère  
Paysan-Rural  
LE DEPARTEMENT



VILLE DE  
Brest



santé  
famille  
retraite  
services